



Dates clés :

18 novembre 2008 : sélection de la candidature du Syndicat Mixte à l'appel à projets régional LEADER

02 mars 2009 : prise de poste de l'animatrice LEADER

Mars- juillet 2009 : rédaction de la convention financière LEADER

11 juin 2009 : signature de la convention de délégation de mission de gestion avec la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin

23 juin 2009 : installation du Comité de Programmation LEADER

08 octobre 2009 : date de signature de la convention financière GAL –ASP- CRA- Etat

05 novembre 2009 : 1^{er} comité de programmation

A. MISE EN PLACE DU GROUPE D'ACTION LOCALE

1. Signature de la convention de financement

Le 18 novembre 2008, le comité de sélection régional présidé par le Président du Conseil Régional d'Alsace et par le Préfet d'Alsace a retenu la candidature du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller à l'appel à projets LEADER 2009-2015. La stratégie de développement retenue est la suivante : « La valorisation économique des patrimoines : un nouveau modèle pour notre territoire ».

Pour être effective, cette sélection devait aboutir à la signature de la convention financière LEADER dont les signataires sont le GAL, la Région Alsace, la Préfecture du Haut-Rhin et l'Agence de Services et de Paiement.

Six mois ont été nécessaires à la rédaction de cette convention et de ses annexes. Le GAL a eu pour mission de définir sa stratégie de développement avec plus de précisions et surtout de l'adapter au cadre du PDRH. Ce travail s'est traduit par les éléments suivants :

- Choix des dispositifs du PDRH en lien avec la stratégie du GAL et adaptation des critères de sélection
- Désignation des membres du Comité de Programmation, de l'Assemblée Générale et rédaction du règlement intérieur
- Rédaction de la stratégie de développement
- Mise en place de la maquette financière

Ses éléments sont votés au Conseil du 19 juin 2009. La convention financière sera finalement signée par les différents partenaires le 08 octobre 2009.

2. Installation des instances du Groupe d'Action Locale

Le GAL Thur Doller a choisi de mettre en place deux instances de gouvernance : une Assemblée Générale et un Comité de Programmation.

- ✓ **Le Comité de Programmation** est composé de 40 membres (20 titulaires et 20 suppléants) répartis en deux collèges, public et privé. Cette configuration doit permettre une représentation équitable de la diversité des acteurs du territoire.

Le Comité de Programmation a pour mission de délibérer sur les demandes d'aide et sur leurs montants.

23 juin 2009 : Installation du Comité de Programmation

Cette séance d'installation a été l'occasion de présenter à tous les membres le programme LEADER : les enjeux, le fonctionnement, le rôle du comité, etc.

Cette séance a également été l'occasion de nommer officiellement le Président du GAL : il s'agit de M. Jean-Paul OMEYER.

Chacun des membres s'est vu remettre un guide complet, regroupant les documents essentiels à la bonne compréhension de LEADER. Ce guide les accompagnera tout au long du programme.

- ✓ **L'Assemblée Générale** du GAL est composée de 70 membres dont les membres du Comité de Programmation.

L'Assemblée Générale est une instance de représentation des acteurs locaux. Il s'agit d'un lieu d'informations et d'échanges sur l'avancement de LEADER.

L'installation de l'Assemblée Générale est prévue pour le début de l'année 2010.

3. Equipe technique

Le GAL s'engage à maintenir tout au long de la période de mise en œuvre du programme 1.5 équivalents temps plein dédiés à LEADER pour permettre d'assurer les tâches d'animation et de gestion.

Ces missions se répartissent de la sorte :

- Un poste d'animateur à temps plein (fonction occupée depuis le 02 mars 2009 par Annaïck DANGELSER
- Un poste de gestionnaire à mi-temps (mission actuellement déléguée à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin)

4. Mise en place des outils techniques et administratifs pour le bon fonctionnement du GAL

Afin de permettre un démarrage rapide et efficace du programme, l'équipe technique a mis en place une méthode de travail ainsi que des outils informatiques spécifiques.

✓ **Coordination avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin**

La Chambre d'Agriculture est en charge de la mission de gestion du programme. Après signature de la convention de délégation, une réunion de coordination entre l'animatrice et le(s) gestionnaire(s) a permis d'expliquer les missions de chacun et de réfléchir à la manière la plus efficace de travailler en commun.

✓ **Mise en place d'outils informatiques et de modèles-types**

- Fichier de suivi des porteurs de projets
- Outil de suivi de la programmation
- Modèles de lettres-types (accusé de réception, demande de pièces complémentaires, etc.)
- Fiche de suivi de la vie d'un dossier

✓ **Installation de l'outil OSIRIS**

Les habilitations du GAL Thur Doller ont été créées à la fin de l'année 2009. Dès lors, les membres de l'équipe technique ont la possibilité de renseigner les informations relatives aux dossiers présentés dans ce logiciel national.

Une formation spécifique a été dispensée par l'ASP à ce sujet le 09 novembre 2009. Cette formation a été suivie par l'animatrice LEADER, la gestionnaire LEADER et également la directrice du Pays.

B. STRATEGIE D'ANIMATION DU TERRITOIRE

1. Stratégie de communication LEADER

Le territoire Thur Doller est, contrairement à d'autres GALS alsaciens, novice dans la démarche LEADER. Les acteurs du territoire, aussi bien les élus que la société civile, n'ont pour la plupart jamais entendu parler de ce programme. Face à ce constat, une stratégie d'information en deux volets a été décidée : d'une part l'organisation de réunions d'informations et d'autre part la réalisation d'outils de communication spécifiques.

Réunions d'informations

- ✓ Organisation d'un cycle de réunions publiques
- 09 avril 2009 à Thann

- 08 avril 2009 à Masevaux
- ✓ Réunions de présentation du programme dans les Communautés de communes
- 20 octobre 2009 à la Communauté de communes de Saint-Amarin
- 28 octobre 2009 à la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- 29 octobre 2009 à la Communauté de communes de Cernay et Environs
- 30 novembre 2009 à la Communauté de communes du Pays de Thann
- ✓ Interventions sur demande
- 07 mai 2009 à l'Assemblée Générale de l'association Agriculture et Paysages (Wesserling)

Réalisation d'outils de communication spécifiques au programme LEADER

- ✓ A destination du grand public
- Réalisation d'un papier à lettre LEADER et d'un logo pour le GAL
- Réalisation d'une plaquette de présentation du programme et d'affiches
- Réalisation d'un kakémono
- Création de pages dédiées à LEADER sur le site internet du Pays (possibilité de télécharger le dossier de demande d'aide, les logos obligatoires, etc.)
- ✓ A destination des porteurs de projets
- Création d'un guide du porteur de projet (illustration des grandes étapes du montage de dossier, rappel des obligations de communication, etc.)



2. Animation spécifique de la Chambre d'Agriculture sur les dossiers agricoles

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin en date du 21 juillet 2009. Ainsi la Chambre d'Agriculture s'engage à accompagner les projets de diversification agricole sur le plan technique, juridique et économique.

3. Accueil des porteurs de projets

Le lancement de la communication autour du programme a donné lieu à un nombre de contacts croissants au cours de l'année 2009.

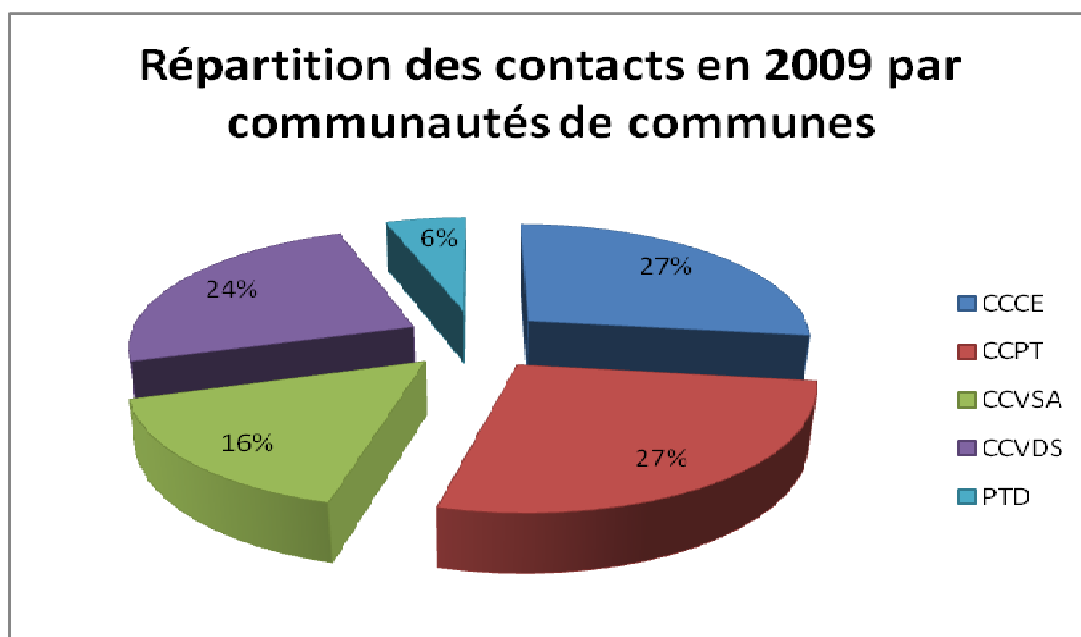
Ces différents contacts ont été répertoriés dans le fichier de suivi des porteurs de projets. On peut les classer en différentes catégories :

- Porteur de projet qui souhaite avoir des renseignements généraux sur le fonctionnement du programme
- Porteur de projet ayant une idée de projet et qui souhaite savoir comment fonctionne le programme et si son projet est éligible
- Porteur de projet averti qui souhaite déposer un dossier

L'accueil des porteurs de projets se fait le plus souvent sur rendez-vous. La plupart des personnes intéressées téléphonent pour une première prise de contact et cet appel aboutit sur la prise de rendez-vous (soit au siège du Gal, soit chez le porteur de projet).

Cette première année d'accueil permet de comptabiliser 35 « premiers contacts ». En effet, chaque contact/projet n'est comptabilisé qu'une seule fois, même si, bien souvent lorsque le projet s'avère éligible, ce premier contact donne lieu à de multiples échanges (mail, téléphone, rendez-vous complémentaires, etc.)

Par communautés de communes, ces premiers projets potentiels se répartissent selon le schéma suivant :



Cette première année d'accueil laisse présager une augmentation croissante du nombre de contacts.

Pour autant, des difficultés freinent le bon développement du programme. La complexité du programme effraye bon nombre de porteurs de projet ou tout du moins les décourage. C'est le cas, en particulier, de l'obligation d'obtention de cofinancements. De même, le mode de calcul de la part LEADER n'est pas simple à expliquer et embrouille les porteurs de projets. Les contraintes très fortes liées à l'obtention de cette subvention risquent à terme de porter préjudice au programme lui-même.

Le démarrage laborieux du programme donne également une mauvaise image à cette aide.

4. Participation/ intégration aux réseaux

En Alsace, quatre territoires bénéficient du programme LEADER et se sont constitués en GAL :

- GAL Bruche-Mossig-Piémont

- GAL Alsace Centrale
- GAL Sundgau
- GAL Thur Doller

Afin de favoriser les échanges d'expériences et la mise en place d'un réseau local fort, des réunions entre les 4 GALs alsaciens ont eu régulièrement lieu (avec et sans les services référents de la Région) :

- 25 mars 2009 : réunion 4 GALs dans les locaux de l'ADAC (Sélestat)
- 20 mai 2009 : réunion 4 GALs à Strasbourg
- 25 mai 2009 : réunion GALs-services référents à Strasbourg
- 19 octobre 2009 : réunion formation GALs-services référents à Mulhouse
- 21 octobre 2009 : réunion 4 GALs à Altkirch
- 09 novembre 2009 : formation OSIRIS à Strasbourg

En plus, de ces réunions, les animateurs LEADER des 4 GAL alsaciens sont en contact réguliers par mails ou téléphones. De même, les échanges avec les services référents de proximité sont quasiment quotidiens.

C. ETAT d'AVANCEMENT du PROGRAMME

1. Comité de Programmation du 05 novembre 2009

L'installation du comité de programmation, puis la signature officielle de la convention, ainsi que le travail d'animation a permis au GAL Thur Doller de réunir le premier comité de programmation avant la fin de l'année 2009 et, par conséquent, de remplir ses obligations de programmation.

Ainsi, le Comité de Programmation s'est réuni le 05 novembre 2009 pour programmer les premiers dossiers du programme LEADER 2009-2015.

Tableau récapitulatif des programmations

Bénéficiaire	Mesure	Intitulé du projet	Montant accordé
Communauté de communes du Pays de Thann	323 E	Festival Reg'Art au château	16 083.57 €
Commune de Vieux-Thann	323 D	Restauration de murets en pierres sèches	2 000 €
Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	431	Frais d'animation et de gestion du GAL	21 123.61 €

2. Suivi financier après programmation

Lors de ce comité, trois dossiers ont été programmé pour un montant de **39 207.18 €**

		CP du 05/11/09	
Dispositifs mobilisés	Enveloppes initiales	Propositions de programmation	Solde
227 Natura 2000	50 000 €		50 000 €
311 Diversification vers des activités non agricoles	180 000 €		180 000 €
312 Micro-entreprises	80 000 €		80 000 €
313 Promotion activités touristiques	150 000 €		150 000 €
323D Patrimoine naturel	80 000 €	2 000 €	78 000 €
323E Patrimoine culturel	210 000 €	16 083,57 €	193 916,43 €
331 Formation	50 000 €		50 000 €
431 Fonctionnement	200 000 €	21 123,61 €	178 876,39 €
TOTAL	1 000 000 €	39 207,18 €	960 792,82 €

Cette première programmation représente 3.9 % de l'enveloppe globale, sachant que pour respecter les conditions de la convention financière, il fallait avoir programmé (et normalement payé) au minimum 2% de l'enveloppe. Au vu des retards dans le déploiement du logiciel OSIRIS, la Région Alsace a décidé de ne pas appliquer de dégagelements d'office pour les GALs pour 2009.